

# CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

Vol. IV.

MONTREAL, 24 JUIN 1893.

No. 25

Nous recommandons à nos amis et abonnés de vouloir bien faire une propagande active en faveur de notre journal, ORGANE DE TOUTES LES LIBERTÉS, et de nous envoyer les noms et adresses de leurs connaissances qu'ils trouveraient disposées à s'abonner. Nous enverrons à ces personnes des numéros-spécimen avec des bulletins d'abonnement.

## OBSCURITE

Il est décidé que nous ne saurons jamais pourquoi le CANADA-REVUE a été mis en interdit!

Quoi que nous fassions pour éclaircir ce point, nous nous heurtons à une décision bien arrêtée de nous refuser toute explication.

Lorsque parut la fameuse circulaire de Mgr Fabre, nous n'y trouvions comme grief reproché directement à notre journal que la publication projetée d'un roman à l'Index.

Le roman n'ayant pas paru, nous avons tâché d'avoir d'autres informations.

Trois de nos amis se sont rendus auprès de l'archevêque, et ont cherché à obtenir de lui un exposé des raisons qui l'avaient induit à prendre contre nous cette mesure sévère, ou bien une désignation des articles incriminés.

Cette satisfaction nous a été refusée.

L'archevêque n'avait pas lu notre journal, et n'avait le temps de le lire qu'à condition que nous fissions une soumission entière et préalable

Les délégués que nous avons envoyés en conciliation sont revenus dans l'obscurité la plus complète sur les griefs de Monseigneur.

Nous avons attendu.

Lorsque Monseigneur a répondu à notre déclaration, il a défendu sa conduite dans un plaidoyer banal où se trouvait en particulier les mots suivants :

Que dans les *circonstances* .....

Ce mot *circonstances* nous a fait ouvrir l'œil.

Il ne pouvait évidemment avoir trait qu'aux motifs et aux faits qui avaient déterminé l'acte de Monseigneur.

Allions-nous donc enfin y voir clair ?

Nous avons fait une motion pour faire détailler ces *circonstances* qui justifiaient la circulaire de Monseigneur.

C'était bien le moment de savoir enfin de quoi nous étions accusés.

Eh bien, pas du tout.

Nous avons eu une fausse joie.

Lorsque nous demandâmes quelles étaient les *circonstances*, on nous répondit encore une fois, comme à l'Evêché : Vous êtes trop curieux soumettez-vous.

Par exemple, il y a quelque chose de plus grave maintenant : notre demande était adressée à un tribunal civil.